

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

| | |
|----------------------|--|
| Date | 16 mars 2026 |
| Heure | 20h |
| Lieu | Salle communale |
| Présidence | M. Nicolas Berset, Syndic |
| Procès-verbal | Mme Valérie Kolly, secrétaire |
| Excusés | Mmes & MM Geneviève & François Monnard, Marion Meurie, Alain Brodard, Jacques Spicher, Laurent Tinguely, Denis Marthe. |

Préambule

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance. Il remercie les participants de s'être déplacés et cite le nom des personnes excusées.

M. Berset relève que la convocation a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 10 du 6 mars 2026, page no 411; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. De plus, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens.

Tractanda

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2025
2. Budget des investissements – demande de crédit pour une étude de faisabilité
3. Divers / informations

Aucune remarque concernant le tractanda et la convocation ; M. Berset déclare l'Assemblée apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à M. Mathieu Limat; celle de droite ainsi que la table du Conseil à Mme Carole Brodard.

Les personnes ne possédant pas le droit de vote sont invitées à lever la main ; 2 personnes se manifestent.

Nombre de citoyens actifs 32

Majorité 17

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2025

Le PV n'est pas lu ; il est directement soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée 15 décembre 2025 ?

Pour à l'unanimité

Contre --

Abstention --

2. Budget des investissements 2026 – demande de crédit

2.1 Projet de construction d'une crèche

Tout d'abord Mme Catherine Kolly, Conseillère communale, retrace l'historique de la création d'une crèche dans la région, elle donne des informations sur l'évolution de la crèche au fil du temps. Elle précise la situation actuelle de la crèche ainsi que son taux de remplissage. Elle fait également remarquer à l'assemblée qu'il y a une augmentation de la demande de garde pour les enfants. Elle conclut en informant l'assemblée sur la composition du comité de la crèche Capucine. (Voir la présentation en annexe du procès-verbal).

C'est ensuite M. Nicolas Berset, Syndic, qui présente toute la partie relative au financement de ce projet de construction, voir également la présentation à la fin du procès-verbal.

Cela fait plusieurs années que les communes de la Haute-Sarine recherchent un nouveau site pour accueillir environ 70 enfants. Plusieurs terrains dans les communes ont été analysés. Dans un premier temps, le choix s'est porté sur une parcelle de la commune de Le Mouret. Un architecte puis un consultant ont été engagés pour monter un dossier. Toutefois, faute de consensus au sein du Conseil communal de Le Mouret, le projet n'est resté qu'à un stade embryonnaire.

C'est alors que nous avons proposé notre parcelle, située près de la place de jeux, qui se trouve en zone d'intérêt général. Cette affectation permet la construction d'une crèche sur ce terrain.

Ce sera aussi l'occasion pour Ferpicloz de porter un projet pour toute la région, alors qu'habituellement c'est le contraire qui se passe.

Le coût de construction est estimé à 5,5 millions, assumés par la commune de Ferpicloz ; le bâtiment reste propriété de la commune de Ferpicloz. Un loyer sera facturé à la crèche Capucine. Le montant comprend les coûts d'amortissement et les frais financiers. Cela signifie que les charges du compte de résultat pour cet objet sont couvertes par le montant du loyer et qu'il n'y a pas de frais supplémentaires.

Avec ces nouveaux locaux, les tarifs journaliers de la crèche devront être revus à la hausse, tout comme les subventions communales versées aux parents. A noter que les subventions actuelles sont relativement basses, en comparaison avec d'autres établissements. Avec les subventions communales, ce sont les communes dont les enfants sont le plus placés qui paient le plus.

Selon le budget, établi en collaboration avec l'administrateur de la crèche, un taux de remplissage de 70% suffirait pour que les comptes de l'association de la crèche Capucine atteignent l'équilibre. Avec le regroupement des enfants sur un seul site, la gestion du personnel sera améliorée et des synergies pourront être mises en place. Comme c'est le cas avec les statuts actuels, un éventuel excédent de charge sera réparti, selon la population, entre les communes membres.

Le crédit demandé ce soir se compose de 2 phases, la première (CHF 2 000.--) étant dévolue à la prise de connaissance et la gestion du projet, ainsi qu'à la mise en place de l'organisation. La 2^{ème} phase (CHF 21 000.--) comprendra l'étude de faisabilité en elle-même, la définition des seuils pour les marchés publics et la proposition d'un crédit d'étude. Le solde (CHF 7 000.--) couvrira les frais de reproduction, les divers et les imprévus ainsi que la TVA. Au final, l'implantation sera définie, les accès analysés, tout comme les aménagements extérieurs et des plans provisoires seront établis.

Une fois l'étude de faisabilité établie, il sera temps de soumettre à l'assemblée un crédit d'étude et ultérieurement un crédit d'investissement.

La présentation terminée, M. Berset ouvre la discussion.

M. Schmid aimerait savoir combien il y a d'enfants qui fréquentent la crèche par commune ? Il précise que de ramener les enfants de Treyvaux ici impliquent des transports supplémentaires. Toujours

selon lui, ce projet aura forcément un impact sur les comptes communaux, car les loyers seront plus chers et on devra de toute façon payer notre part.

Mme C. Kolly précise qu'il s'agit bien d'une association de communes et que tous les enfants sont susceptibles d'être placés à Treyvaux ou au Mouret.

Il y a actuellement 26 enfants domiciliés à Treyvaux, 36 au Mouret, 26 à Bois-d'Amont, 3 à Ferpicloz et 2 à Villarsel-sur-Marly. M. Berset explique que pour les coûts d'exploitation, les tarifs de garde ainsi que les subventions communales devront être augmentés, mais il n'y aura pas de part supplémentaire pour les communes si le taux de remplissage de 70% est atteint.

En cas de disponibilité, il sera également possible d'accueillir des enfants qui ne proviennent pas de la Haute-Saraine.

M. Schmid tient à rappeler qu'en étant en dessous du seuil de rentabilité, les excédents seront répartis sur les communes selon la population.

M. Berset ne peut pas garantir que le seuil de rentabilité soit atteint, mais aujourd'hui c'est le cas et la demande de placement est forte.

M. Schmid pense qu'il faut établir les baux à loyer sur le long terme, au moins pour 10 ans avec chaque commune.

M. le Syndic est d'accord pour le long terme ; la commission financière a même évoqué 15 ans. Le bail sera fait avec l'association de la crèche et pas directement avec les communes. Bien entendu, les conventions actuelles devront être rediscutées en y intégrant des clauses fixant les modalités de sortie pour un éventuel départ d'une commune.

M. Jutzet estime qu'une crèche doit se construire près d'une école et que cela n'est pas judicieux de l'implanter près de la place de jeux. Il y aurait de la place près de l'ancienne école.

M. Berset répond qu'il n'y a aucune obligation de situer une crèche près d'une école et que le terrain situé près de l'ancienne école est entièrement en zone agricole, donc inconstructible.

M. Jutzet pense que pour 3 enfants de Ferpicloz, cela n'est pas nécessaire de construire une crèche.

M. Berset précise que la construction se fait pour toute la région et pas seulement pour répondre à nos besoins. D'autre part, c'est le seul endroit sur notre territoire qui permette l'implantation d'une crèche car la parcelle est affectée à la zone d'intérêt général.

M. Jutzet poursuit en indiquant qu'il y a encore de la place près de l'école de Praroman.

M. Berset répond que la commune du Mouret a fait une analyse de ses différentes possibilités et que cette parcelle n'a pas été retenue, peut-être car elle est destinée à un futur agrandissement de l'école en cas de besoin ?

M. Rudaz aimerait savoir si la construction englobera uniquement une crèche ou s'il y aura une caserne aussi ?

M. le Syndic lui répond que seul des locaux pour la crèche sont prévus. L'implantation d'une caserne a été abandonnée, car l'ECAB estime que les risques pour les incendies dans la Haute-Saraine sont couverts par les futures casernes qui seront construites dans les villages alentours (Marly, La Roche et Gubloux).

M. Richani fait remarquer que l'école d'Essert est vide depuis un certain temps. Ne serait-il pas possible de l'utiliser pour cette crèche ?

M. Berset explique que cette alternative a été analysée par la commune de Le Mouret, mais qu'elle n'a pas été retenue. Il semblerait qu'il n'y avait pas assez de place.

M. Schmid pense que 5,5 millions c'est beaucoup. Il suggère de demander à la population ce qu'elle en pense avant d'engager des crédits pour les études du projet. Si la population refuse, on aura évité de dépenser trop d'argent.

M. Berset précise qu'il s'agit d'une première estimation pour que le bâtiment soit fonctionnel et aux normes. Si les coûts totaux de la construction n'atteignent pas les 5,5 millions, il est clair que l'on ne dépensera pas plus que les coûts totaux de construction. Par contre, le Conseil ne peut pas demander à la population de se prononcer sur un projet qui est pour l'instant vide ; il faut cette étude pour pouvoir se prononcer.

M. Schmid revient à la charge et M. Berset répond que c'est ce soir que la population est sondée et que les personnes qui se sont déplacées répondront à cette question.

M. Lucien Schorderet fait remarquer que la place de jeux a été réaménagée dernièrement. Devra-t-elle être démontée ? Si c'est le cas, cela voudra dire que « l'on a jeté l'argent par les fenêtres » pour cette place de jeux.

M. Berset précise que la place devait de toute façon être mise aux normes. Si rien n'avait été entrepris, elle aurait probablement dû être fermée. Donc l'argent (env. CHF 20 000.--) a été bien investi. Il est possible, l'étude de faisabilité nous le montrera, que certains éléments doivent être déplacés. Si c'est le cas, cela sera inclus dans le crédit de construction. A noter encore que quand les travaux de mise aux normes de la place ont été entrepris, l'emplacement pour la construction de la crèche était encore situé au Mouret.

M. Challande met en garde concernant les accès routiers ; ils ne sont certainement pas adaptés au trafic engendré par les va-et-vient des parents.

M. Berset répond que cela est prévu dans l'étude de faisabilité, tout comme la prise en compte de l'arrêt de bus pour les enfants fréquentant l'école primaire par ex.

M. Berset rappelle le contenu du crédit demandé :

Crédit d'étude de faisabilité CHF 30 000.—
Amortissement annuel CHF 900.— (3%, durée 33 1/3 ans)
Financement assuré par la caisse communale.

2.2 Préavis de la commission financière

Au nom de la commission financière, Mme Pascale Schorderet, membre, détaille le préavis émis par les membres de la commission. En substance, après avoir entendu les informations données par le Conseil communal en date du 9 mars, ils ont pu poser toutes leurs questions et donner toutes leurs remarques. La commission financière donne un préavis favorable à ce crédit, sous réserve de pouvoir se prémunir contre un départ anticipé d'une des communes membres.

2.3 Vote final sur l'attribution d'un crédit d'étude de faisabilité pour la construction d'une crèche

| | | | | | |
|------|----|--------|---|------------|---|
| Pour | 18 | Contre | 9 | Abstention | 4 |
|------|----|--------|---|------------|---|

3. Divers / Informations

Engagement de Mme Christelle Yerly au sein de l'administration pour s'occuper plus spécifiquement de tout ce qui touche aux finances. Mme Yerly habite la commune du Mouret et a une expérience de plus de 10 ans dans un poste similaire à la Roche.

Mme Meurie a donné sa démission au 27 février 2026 pour des raisons familiales. Aucune élection complémentaire n'a été organisée car la démission était trop proche des élections générales. Les

tâches ont été réparties entre les conseillers restants (les écoles ont été attribuées à M. Berset et le reste du dicastère de Mme Meurie a été repris par Mme C. Kolly).

En parlant des élections, toutes les personnes figurant sur la liste d'entente ont été élues ; félicitations à toute et tous ! M. Berset souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Mme Brodard.
Applaudissement de l'assemblée.

M. le Syndic profite de l'occasion pour parler de la soupe de carême qui sera organisée le 26 mars.
Inscription auprès de Mme Brodard.

M. Jutzet aimerait savoir si d'autres votes auront lieu dans le futur concernant la crèche ?
M. Berset répond qu'il y aura encore 2 votes, un sur le crédit d'étude et un sur le crédit d'investissement.

M. Bugnon profite de l'occasion pour féliciter Mme C. Kolly qui a été élue dernièrement au Grand Conseil.
Applaudissement de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. Berset remercie les citoyens pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

L'Assemblée se termine à 20h35.

Nicolas Berset

Syndic

Valérie Kolly

Secrétaire communale